

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA SELLE CRAONNAISE  
Séance n°5 du 23 mai 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

**Présents** : Joseph JUGÉ, Jean-Luc COUTARD, Olivier DERSOIR, Lionel MOAL, Séverine DERVAL, Emmanuel DAVID, Michel JUGÉ, Sylvie BELLANGER, Jean-Marcel LECOMTE.

**Excusés** : Céline LEMOINE Freddy HERBERT.

**Absents** : Diego LARDEUX, Helen BARVILLE, Jacky LEPAGE.

**Secrétaire de séance** : Emmanuel DAVID.

**COMPTE-RENDU DU 19 AVRIL 2018**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu de la réunion du 19 avril 2018.

**1) MODIFICATION DES STATUTS DE TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE**

Monsieur le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale et de la transition énergétique pour la croissance verte, nécessite la révision des statuts de TE53 dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 3 avril 2018, le Comité syndical de TE53 a approuvé la modification de ses statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de TE53 a notifié la modification des statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- *Adopte la modification des statuts de Territoire d'Energie Mayenne.*

**2) TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE**

Suite à la réforme de la fiscalité de l'aménagement dans le cadre de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010, la commune a institué un taux de 1,3 % sur les constructions, reconstructions, les agrandissements de bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

A savoir que le département impose également une même taxe de 1,3 % + 0,40% de RAP (Redevance d'archéologie préventive).

La délibération de novembre 2014 maintenait le taux et le fixait jusqu'en décembre 2017.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- *Décide de maintenir le taux à 1,3% à partir du 01/01/2018 et ce, chaque année par tacite reconduction.*

**3) REFACTURATION REGISSEUR ORION**

Pour la soirée Théâtre du 21 avril 2018, l'association Ombres et Lumières avait besoin d'un deuxième régisseur. D'un commun accord, le coût de recrutement de Stéphane ROBIN est refacturable à l'association pour un montant total de 392,62 € (Salaire net : 180 € + 212,62 € de charges sociales).

*Le Conseil Municipal, avec 8 voix pour et 1 abstention,*

- *Autorise Monsieur le Maire à refacturer l'emploi d'un régisseur suite à la soirée théâtrale du 21/04/2018 à l'association selloise « Ombres et Lumières », pour un montant total de 392,62 €*

#### 4) **POINT SUR LE REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES**

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de La Mayenne (dit le « CDG53 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 53 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 53 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 53 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :***

- ***d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG53***
- ***d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale***
- ***d'autoriser le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG53, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.***

#### 5) **RAPPORT DES COMMISSIONS**

a) Scolaire, Périscolaire :

- Nouvelle école :
  - o Rendez-vous avec Mme MAILLIER Bénédicte, urbaniste, le mardi 3 juillet à 20h30 pour restitution des ateliers du 20/04.
  - o Organisation d'une visite de l'école neuve située à Bouvron (44).
- Préparation des plannings des agents en charge de l'enfance pour la rentrée 2018.

b) Bâtiments :

- Toiture-terrace café des sports : travaux à prévoir afin de l'étanchéifier. Plusieurs hypothèses sont évoquées et des devis seront demandés pour aider à la prise de décision.

c) Social, sport, culture, animations, communication :

- Argent de poche 2018 : bilan chantiers de mai :
- Sapins de Noël fabriqués avec des palettes, entretien espaces verts et organisation de cours d'informatique pour cet été (flyers et leur distribution)
- bilan des animations sportives :
  - o courses cyclistes du 29/04 : 66 inscrits malgré un temps pluvieux
  - o tennis de table : 78 joueurs inscrits pour un tournoi réussi.
  - o tournoi de football : 24 équipes inscrites et un temps radieux.

d) Finances, urbanisme, voiries, espaces verts :

- Voiries :
  - o Point-à-temps réalisé et en cours dans les campagnes.
  - o Voirie vers l'ESAT en cours d'étude. Devis de déplacement des candélabres de l'ordre de 4 000 €.
- Espaces verts :
  - o Fleurissement en cours par le service technique. Déplacement des 2 grands pots gris à droite de l'église et devant la boulangerie (avec l'accord des 2 commerçants).

**6) DIVERS**

- ⇒ Rando-histoire le jeudi 24 mai à la Rincerie à 19h30.
- ⇒ Nuit sur toile blanche les 2-3 juin à l'Orion.
- ⇒ Les Boucles de la Mayenne passent dans la commune le dimanche 3 juin.
- ⇒ Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le Jeudi 14 juin 2018.

Fin de séance à 22h30

Joseph JUGÉ	Jean-Luc COUTARD	Olivier DERSOIR
Lionel MOAL	Helen BARVILLE (Absente)	Diego LARDEUX (Absent)
Emmanuel DAVID	Jacky LEPAGE (Absent)	Freddy HERBERT (Excusé)
Séverine DERVAL	Céline LEMOINE (Excusée)	Sylvie BELLANGER
Jean-Marcel LECOMTE	Michel JUGÉ	